



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise en place d'un plan pour l'ostéopathie en France

Question écrite n° 3576

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la nécessité de mettre en place un véritable plan concernant l'ostéopathie en France. Chaque année, plus de 17 millions de Français consultent un ostéopathe, ce qui représente plus de 25 millions de consultations. Les professionnels de ce secteur exercent un rôle essentiel dans le parcours de soins des patients. Mais le travail des ostéopathes n'est pas reconnu à sa juste valeur alors que 86 % des Français reconnaissent les bienfaits de l'ostéopathie. Il est nécessaire d'harmoniser les formations et pratiques professionnelles pour garantir des soins sûrs et de qualité. Il faut renforcer les mécanismes de régulation pour prévenir toute dérive ou inégalité dans l'accès aux soins. Promouvoir le travail des professionnels ostéopathes est également souhaitable. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour garantir une régulation rigoureuse, une reconnaissance professionnelle équitable et des standards de formation homogènes pour la profession d'ostéopathe.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3576

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 390